



Club des Nageurs de Moirans

Fiche d'inscription individuelle - Saison 2024/ 2025

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____
 Adresse : _____
 Téléphone fixe et/ou portable : _____
 Email : _____
 Renouvellement : OUI / NON Certificat Médical : OUI / NON

	Indiquez ci-dessous le CRENEAU CHOISI	Cotisation		TOTAL
		Moirans	Extérieur	
WATER POLO ADO & ADULTE	IMPOSE : jeudi 20h-22h	155	165	
Compétition Jeunes	IMPOSE	160	170	
Compétition Juniors/Séniors	IMPOSE	160	170	
Compétition Maitres	IMPOSE	160	170	
LICENCE OBLIGATOIRE ! Reportez-vous à votre année de naissance pour le prix	Licences Loisirs (2009 et avant) Licences Loisirs (2018 à 2010) 52% pris en charge COMPETITION F (2012 et avant) G (2011 et avant)	15 27→13 55	15 27→13 55	
Pass' Région Lycée Numéro.....	(chèque de caution si attente du numéro)			-30 €
	Carte Tattoo Collège : montant de 0€ à 60€ (chèque de caution obligatoire)			€
	Réduction Pass'Sport Etat (Allocation de rentrée scolaire - CAF)(chèque de caution obligatoire)			-50 €
	Obligatoire : Adhésion au club : 1 pers (30€), 2 personnes (40€), 3 pers et + (50€)			
	Total Dû = Cotisation + Licence + Adhésion – Réduction (lycée ou collège ou CAF)			

Merci de nous faire parvenir vos cartes PASS'REGION et TATTOO à la rentrée et au plus tard **le 30/11/2024**. En effet, nous ne relancerons pas et les chèques de cautions seront encaissés.

DROIT A L'IMAGE

- Autorise expressément le Club des Nageurs de Moirans à utiliser mon image, sans limitation de durée, ni autres formalités irréalisables
- N'autorise pas l'utilisation de mon image
- Dans le Cadre de l'insertion dans les publications du club de Natation ou dans la presse, sur des supports papier, CD et multimédia (site internet du club), de photos et/ou de reportages.

Attention : l'adhésion à la section est annuelle. Elle ouvre le droit de participer à une séance hebdomadaire (ou plusieurs selon votre engagement) encadrée par un éducateur diplômé. Cette adhésion ne garantit pas un nombre de séances prédéterminées par an (qui est variable selon les jours fériés et fermetures exceptionnelles de piscine) mais uniquement une périodicité de fréquentation correspondant à l'année scolaire (de septembre à juin). Le CNM ne rembourse donc pas les séances non effectuées. L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur. (sur www.cnmoirans.com rubrique Le Club) Documents exclusivement réservés à l'usage du Club des Nageurs de Moirans